

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 juin 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-6-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**SOUTIEN AUX ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS
CONVENTION ANNUELLE 2016**

Résumé : Il vous est proposé de valider la convention annuelle 2016 avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) portant sur 658,38 ha dont 169,36 ha de propriétés départementales « nature », correspondant à 12 % des 1 406 ha de sites naturels du Département (618 ha sont gérés en direct par la DEVI et 628 ha sont des forêts). Lors de sa réunion du 29 avril 2016, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a émis un avis favorable au projet de convention annuelle 2016, pour un montant maximum de 119 000 € (116 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement), sachant que 170 000 € avaient été accordés en 2015.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), association de droit local reconnue d'utilité publique depuis 1993 et dont notre collectivité est membre de droit depuis 1982, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels.

L'aide apportée en 2015, pour la gestion courante des sites (sachant que le Département en a d'ores et déjà la majorité en gestion directe), l'élaboration de 7 plans de gestion, le suivi scientifique de 33 sites et la location de terrains communaux ou privés s'est élevée au total à 164 840 €, postes inclus. 5 160 € ont aussi été accordés pour des travaux lourds sur site relevant de l'investissement. La subvention totale allouée s'est ainsi élevée à 170 000 €.

Au vu des justificatifs fournis, 169 340,43 € ont pu être mandatés en 2015.

L'aide qui vous est proposée d'allouer au CSA au titre de l'année 2016 s'élève à 119 000 € (soit - 30% par rapport à 2015, comme pour toutes les associations). Les actions menées comprendront la location de terrains (17 300 €), des travaux de gestion courante (658.38 ha) y compris les postes (97 487 €), l'élaboration de deux plans de gestion (1213 €) ainsi que des travaux de renaturation et d'accueil du public (3000 €).

Les crédits correspondants ont été votés lors de l'adoption du BP 2016 ; la convention annuelle correspondante ainsi que les annexes sont présentées pour approbation et autorisation de signature à la Commission Permanente.

L'annexe 1 récapitule les montants demandés et ceux proposés pour l'année 2016 et pour les années précédentes.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver la convention annuelle 2016 pour un montant total maximum de 119 000 € avec le CSA, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer (annexe 2),
- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 119 000 € au CSA pour ses actions 2016, suivant la répartition jointe en annexe 1,
- de prélever les dépenses correspondantes :
 - pour 3 000 € en investissement sur le Programme C233 au chapitre 204 - fonction 738 - nature 20422,
 - pour 116 000 € en fonctionnement sur le Programme C733 au chapitre 65 - fonction 738 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN